

ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE

10 bis Chemin de Charrière Blanche

69130 ECULLY

Rapports du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 juillet 2024

SERGE GUILLOT

S/C YG EXPERTISE ET FINANCE

50- AVENUE CHANOINE CARTELLIER

69230 SAINT GENIS LAVAL

TEL : +33 4 78 81 05 18

INSCRIT A LA CRCC DE LYON – SIRET 788 704 203 00017

ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE

10 bis Chemin de Charrière Blanche
69130 ECULLY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 juillet 2024

SERGE GUILLOT

S/C YG EXPERTISE ET FINANCE

50- AVENUE CHANOINE CARTELLIER

69230 SAINT GENIS LAVAL

TEL : +33 4 78 81 05 18

INSCRIT A LA CRCC DE LYON – SIRET 788 704 203 00017

Aux adhérents de l'ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe que je n'ai été avisé d'aucune convention mentionnée à l'article L.612-5 du code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe que la convention suivante a déjà été approuvée par l'assemblée générale et son exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la ville d'Ecully**

Personnes concernées : Mesdames Géraldine BALLIGAND et Nicole BRIAND, Monsieur Jean-Philippe CORDIN, conseillers municipaux de la ville d'Ecully et membres de droit du conseil d'administration ainsi que Monsieur Jean-Jacques MARGAINE, Adjoint à la Culture de la ville d'Ecully et invité au Conseil d'Administration.

Nature et objet : Convention de moyens et d'objectifs entre la ville d'Ecully et l'Association Eculloise de Musique – Période 2022 – 2024

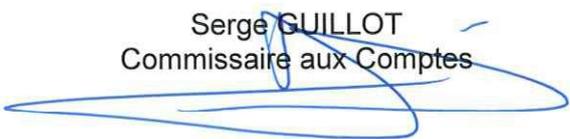
Modalités :

Au cours de l'exercice, l'Association Eculloise de Musique a perçu une subvention de 140 000 euros dont 55 000 euros réglés postérieurement à la clôture.

Par ailleurs, la ville d'Ecully met gracieusement à sa disposition des locaux situés Chemin de Charrière Blanche à Ecully. La Mairie finance l'intégralité des coûts liés à l'utilisation de ces locaux.

Fait à Saint-Genis-Laval le 19 novembre 2024

Serge GUILLOT
Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE

10 bis Chemin de Charrière Blanche
69130 ECULLY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 juillet 2024

SERGE GUILLOT

S/C YG EXPERTISE ET FINANCE

50- AVENUE CHANOINE CARTELLIER

69230 SAINT GENIS LAVAL

TEL : +33 4 78 81 05 18

INSCRIT A LA CRCC DE LYON – SIRET 788 704 203 00017

Aux adhérents de l'ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Eculloise de Musique relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 19 novembre 2024



Serge GUILLOT
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

ACTIF	Exercice du	01/08/23 au 31/07/24	01/08/22 au 31/07/23	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		0,01	0,01		
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.		18 282,42	15 274,77	3 007,65	19,69
Autres		3 621,98	5 159,25	-1 537,27	-29,80
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)		21 904,41	20 434,03	1 470,38	7,20
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.			1 810,00	-1 810,00	-100,00
Créances reçues par legs ou donations		55 000,00	56 000,00	-1 000,00	-1,79
Autres		451,72	13,01	438,71	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		177 071,22	147 278,14	29 793,08	20,23
Charges constatées d'avance		1 799,09	1 786,80	12,29	0,69
TOTAL (II)		234 322,03	206 887,95	27 434,08	13,26
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		256 226,44	227 321,98	28 904,46	12,72

BILAN PASSIF

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

PASSIF

	Exercice du	Exercice du	Variation N / N-1	
	01/08/23 au 31/07/24	01/08/22 au 31/07/23	en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	112 764,41	108 450,83	4 313,58	3,98
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	14 983,48	4 313,58	10 669,90	247,36
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>127 747,89</i>	<i>112 764,41</i>	<i>14 983,48</i>	<i>13,29</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	3 806,41	5 851,97	-2 045,56	-34,96
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	131 554,30	118 616,38	12 937,92	10,91
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	14 000,00		14 000,00	
Provisions pour charges	53 531,00	50 673,00	2 858,00	5,64
TOTAL (III)	67 531,00	50 673,00	16 858,00	33,27
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 117,87	5 759,96	2 357,91	40,94
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	38 184,27	38 215,48	-31,21	-0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	10 839,00	14 057,16	-3 218,16	-22,89
TOTAL (IV)	57 141,14	58 032,60	-891,46	-1,54
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	256 226,44	227 321,98	28 904,46	12,72

COMPTE DE RÉSULTAT

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

	Du 01/08/23 au 31/07/24	Du 01/08/22 au 31/07/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	245 713,48	237 658,40	8 055,08	3,39
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	5 542,90	6 126,98	-584,08	-9,53
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	5 398,80	3 092,00	2 306,80	74,61
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	183 254,00	188 275,00	-5 021,00	-2,67
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie		200,00	-200,00	-100,00
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges		11 811,66	-11 811,66	-100,00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2,04	7,44	-5,40	-72,58
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	439 911,22	447 171,48	-7 260,26	-1,62
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	4 556,00	2 366,39	2 189,61	92,53
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	48 954,80	31 927,52	17 027,28	53,33
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 952,24	6 321,80	630,44	9,97
Salaires et traitements	277 411,47	322 919,17	-45 507,70	-14,09
Charges sociales	62 943,26	73 402,77	-10 459,51	-14,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 833,28	8 359,40	1 473,88	17,63
Dotations aux provisions	16 858,00		16 858,00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	838,44	843,16	-4,72	-0,56
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	428 347,49	446 140,21	-17 792,72	-3,99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 563,73	1 031,27	10 532,46	
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 003,69	733,15	2 270,54	309,70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 003,69	733,15	2 270,54	309,70
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 003,69	733,15	2 270,54	309,70
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	14 567,42	1 764,42	12 803,00	725,62

COMPTE DE RÉSULTAT

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

	Du 01/08/23 au 31/07/24	Du 01/08/22 au 31/07/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	457,00	371,00	86,00	23,18
Sur opérations en capital	2 045,56	2 178,16	-132,60	-6,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 502,56	2 549,16	-46,60	-1,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 086,50		2 086,50	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 086,50		2 086,50	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	416,06	2 549,16	-2 133,10	-83,68
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	445 417,47	450 453,79	-5 036,32	-1,12
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	430 433,99	446 140,21	-15 706,22	-3,52
EXCÉDENT OU DÉFICIT	14 983,48	4 313,58	10 669,90	247,36

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/07/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Description de l'objet social des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Selon la déclaration en Préfecture du Rhône du 3 mai 1976, l'association a comme objet social d'initier les enfants d'Ecully à la musique sous toutes ses formes. Aujourd'hui, l'activité de l'association est d'enseigner la musique à tout public.

L'association à but non lucratif est employeur de professeurs dans de nombreuses activités musicales et organise des cours, des événements à destination de ses élèves. Les saisons suivent le rythme des années scolaires.

Les professeurs dispensent leurs cours principalement dans les locaux mis à disposition de l'association par la Mairie. La Mairie finance l'intégralité des coûts liés à l'utilisation de ces locaux.

L'association est gérée par un Conseil d'administration constitué exclusivement de bénévoles.
L'association est une association d'intérêt général non fiscalisée.

Chaque année son budget est équilibré par des subventions publiques (Mairie d'Ecully principalement) et par les cotisations (adhésions et participation aux frais) versées par les adhérents. Elle ne fait pas appel public à la générosité.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SOUTIEN EN NATURE

L'association est hébergée gratuitement par la mairie dans son local 10 B chemin des Chrières Blanche à Ecully. La Mairie prend en charge l'intégralité des coûts d'utilisation du local.

SUBVENTIONS

Conformément à l'article 431-9 du règlement n°2018-06, nous vous communiquons le détail des 183 254 euros de subventions de fonctionnement obtenues des collectivités locales et comptabilisées par l'Association au 31/07/2024 :

Mairie d'Ecully : 140 000 euros
Métropole de Lyon : 43 254 euros

Sur ces sommes correspondant bien à l'exercice clos le 31/07/2024, il est à noter que 55 000 euros (quote-part de la subvention de la Mairie) est comptabilisée en produits à recevoir car elle n'était pas encaissée à la clôture. Cette somme de 55 000 euros a été encaissée par notre association le 18/09/2024.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

TRANSACTIONS

Conformément à l'article 431-12 du règlement n°2018-06, nous vous informons que notre association n'a réalisé aucune transaction avec des personnes physiques ou morales qui ne seraient pas des transactions courante conclues à des conditions normales. Sont visés ici, à titre d'exemple, les éventuelles donations à une fondation ou à un fonds de dotation, ou encore l'apport en fonds propres à une autre entité. Nous ne sommes pas concernés.

EFFECTIF MOYEN :

sur l'exercice l'association à employé 27 salarié ce qui correspond 10.32 équivalents temps plein (effectif calculé selon le code du travail).

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 604			
CORP. CORP.	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		187 681		11 304	
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		12 419			
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau & mobilier informatique		25 175			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL	225 275		11 304	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL	226 878		11 304	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP. INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 604	
CORP. CORP.	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				198 985	
	Inst. gal. agen. amé. divers				12 419	
	Autres immos corporelles					
	Mat. bureau, inform., mobilier				25 175	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			236 578	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			238 182	

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 604			1 604
TOTAL	1 604			1 604
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	172 406	8 296		180 702
Autres	8 057	968		9 025
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Autres immobs corporelles	24 378	569		24 947
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	204 840	9 833		214 674
TOTAL GENERAL	206 444	9 833		216 277

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Suite à un litige né sur l'exercice avec un salarié, une provision a été constituée de 14 000 euros pour faire face à ce litige.

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS reglementees	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
		TOTAL			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges		14 000		14 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts	50 673	2 858		53 531
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL	50 673	16 858		67 531
PROVISIONS pour depreciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	50 673	16 858		67 531
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		16 858		
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACIIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	452	452	
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	55 000	55 000		
	Charges constatées d'avance	1 799	1 799		
	TOTAUX	57 251	57 251		
renvois	(1)	Montant des			
		- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(3)	Créances reçues par legs ou donations	55 000	55 000		

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 799
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 799

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	108 450,83		4 313,58		112 764,41
Excédent ou déficit de l'exercice	4 313,58		14 983,48	4 313,58	14 983,48
Subventions d'investissement	5 851,97			2 045,56	3 806,41
TOTAUX	118 616,38		19 297,06	6 359,14	131 554,30

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/06/2023 au 31/07/2024

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
	Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement			
Montant nominal :			
Affectées à des biens non renouvelables			15 302,82
Subvention d'équipement			
Affectées à des biens renouvelables			
TOTAL			15 302,82
Quotes-parts virées au résultat :			
Affectées à des biens non renouvelables			11 496,41
Quote-part viré au résultat			
Affectées à des biens renouvelables	2 045,56		
TOTAL	2 045,56		11 496,41

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 118	8 118		
Personnel & comptes rattachés	14 502	14 502		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	15 600	15 600		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	8 083	8 083		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 839	10 839		
TOTAUX	57 141	57 141		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 839
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	10 839

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 790
Dettes fiscales et sociales	26 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	33 158

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

79706 - ASSOC ECULLOISE DE MUSIQUE

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 53 531,00 Euros.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2,32 %
Table de mortalité	Table INSEE TD 88-90
Départ volontaire à	62 ans
Correction d'ancienneté	4,00
Taux de rotation	97,75 %